

Zeitschrift: Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 101 (2003)

Heft: 2

Artikel: Homoparentalités le point sur la question

Autor: Grenier, Charlotte

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-950495>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDITORIAL

«Temps présent» en fait le thème d'une émission, Janine Boissard¹ écrit un livre sur un enfant vivant avec un couple d'hommes... Le tabou se lève sur l'homoparentalité, on en parle de plus en plus. Quel que soit notre mode



de vie, couple hétérosexuel, couple homosexuel, voire célibataire, le désir d'enfant est profondément présent chez la plupart des individus. Face à l'homosexualité et au désir d'enfant, quelles sont nos réactions

premières? Tolérance ou indignation, incompréhension, discordance par rapport à une idéologie, une philosophie, une religion ou acceptation de la différence de l'autre, esprit d'ouverture, peut-être même indifférence...? En tant que sage-femme, comment vais-je me positionner face à ce couple qui va accueillir un enfant, devenir parents de façon différente? Notre rôle, à mon sens, est de nous ouvrir à cette situation, de l'accepter et d'accompagner le couple sans jugement. Cependant, je reste persuadée que cela ne peut se faire sans une réflexion intérieure. Finalement, qu'est ce que cela va susciter chez moi en tant que femme? Ce désir d'enfant chez l'homosexuel(le) m'interpelle beaucoup, notamment sur l'avenir de l'enfant à la période de l'adolescence. Passage de l'enfance à l'âge pré-adulte, période difficile dans notre propre quête d'identité personnelle, certitude de notre origine biologique, découverte de notre corps physique qui se transforme, découverte de l'autre corps. Où est la rencontre du parent du sexe opposé... pour une perception des deux sexes qui composent notre monde? De nombreuses études montrent que ce sont des enfants très ouverts et que parmi eux, le pourcentage d'homosexuels est le même que dans la population en général. Bien que je me sente tout à fait tolérante à accompagner ces couples dans leur désir de conception et de parentalité, ma réflexion se poursuit. Je vous invite, chacune et chacun, à y réfléchir en lisant les pages suivantes. Bonne lecture.

Marie-Noëlle Pierrel Bärtschi

¹ Janine Boissard: «Recherche grand-mère désespérée», Editions Fayard, 2002.

Homoparentalité.

Suite à la reconnaissance juridique des couples homosexuels dans une grande partie de l'Europe, les familles homoparentales ont fait leur coming-out. On estime aujourd'hui que seuls environ 10% des gays et lesbiennes ont des enfants, mais que 40% d'entre eux/elles désirent en avoir. Qu'elles y soient favorables ou non, c'est une réalité que les sages-femmes ne peuvent ignorer.

Charlotte Grenier

L'ÉMERGENCE des familles homoparentales a moins d'une dizaine d'années. En 1997, un sondage français Têtu/BSP indique que 4 à 6% de la population est homosexuelle, 11% des lesbiennes et 7% des gays ont déjà des enfants, 45% des lesbiennes et 36% des gays désirent en avoir. Malgré les avancées sociales, les homosexuels ont encore du mal à être acceptés comme des êtres humains sains, équilibrés psychologiquement et stables émotionnellement. Il ne faut pas oublier que l'homosexualité a longtemps été considérée comme une pathologie psychiatrique, un crime au même titre que l'inceste ou la pédophilie. Depuis plus de 20 ans, l'American Psychiatric Association a biffé l'homosexualité de la liste des maladies mentales. En 1994, elle a écrit que «les résultats de la recherche sur l'homosexualité sont très clairs. L'homosexualité n'est pas une maladie mentale ni une dépravation morale. C'est simplement la manière qu'à une minorité de la population d'exprimer l'amour humain et la sexualité.» Néanmoins ces idées ne font toujours pas l'unanimité au sein de nos sociétés. Et même pour ceux qui ac-

ceptent les homosexuels, la question de leur droit à l'accès à la parentalité est controversée.

On peut entendre dans nombres de conversations qu'assumer son homosexualité doit induire le renoncement à la parenté, qu'une relation homosexuelle est par définition infertile. Confrontés à la réalité des familles homoparentales, l'idée de leur inaptitude à être de bons parents émerge dans l'esprit de certains: «les mères lesbiennes sont moins maternelles que les hétérosexuelles», «les relations des personnes homosexuelles avec leurs partenaires leur laissent peu de temps pour des interactions parents-enfants durables.»

Toutefois, au-delà de nos sentiments personnels face à l'homosexualité ou à l'homoparentalité, nous nous devons en tant que professionnelles de la santé de leur assurer une prise en charge. Nous n'avons pas à juger un(e) patient(e) mais nous nous devons de prendre en compte sa singularité pour une prise en charge globale adaptée. Ainsi, la connaissance de certaines données théoriques en psychologie, sociologie, législation concernant l'homoparentalité nous aiderons à accompagner ces nouveaux parents.

Sites internet

- M.Gross et G.Breton: «Procédures relatives à l'orientation sexuelle» www.quebecadoption.net, 2002
 - Le site de la famille homoparentale <http://www.homoparentalite.org>
 - Un site suisse, avec des infos pratiques: <http://www.360.ch/presse/200116/bebe.html>
 - APGL: Association des parents et futurs parents gays et lesbiens: La référence en la matière. Une association française qui essaie de faire bouger les choses. <http://www.apgl.asso.fr/>
 - L'homoparentalité: informations et débats. Site interactif qui permet de réagir aux différents sujets abordés. <http://homoparentalite.free.fr/>
 - Discussions entre homos, au sujet du désir d'enfant, le parcours jusqu'à sa naissance, la coparentalité, l'IAD, le rôle de chacun, la place des parents, des coparents, des partenaires... <http://fr.groups.yahoo.com/group/homoetparents/>
 - COLAGE est une organisation internationale qui soutient spécifiquement les jeunes ayant des parents gays, lesbiens, bisexuels et transexuels. <http://www.colage.org>
- Voir aussi, dans la même veine: <http://www.familieslikemine.com>

le point sur la question

Données sociologiques

La famille homoparentale est définie comme une famille incluant au moins un adulte assumant son homosexualité. En sociologie, on en décrit quatre types:

- Celles dont les enfants sont issus d'une union hétérosexuelle antérieure et vivent dans une famille recomposée dont un des beaux-parents est du même sexe.
- Celles dont les enfants sont adoptés.
- Celles dont les enfants sont conçus par procréation médicalement assistée (insémination avec donneur ou mère porteuse).
- Celles dont les enfants sont nés d'un projet de coparentalité, contrat moral passé entre des gays et des lesbiennes vivants seuls ou en couple pour concevoir et élever des enfants. Deux pôles familiaux existent alors, l'un maternel, l'autre paternel.

D'après une enquête réalisée par l'APGL (Association de parents gays et lesbiens) en 2001, au sein de ses adhérents¹, 29% des enfants sont nés d'une union hétérosexuelle et 76% dans un contexte homoparental. Parmi ceux-ci, 48% des enfants sont le fruit d'un projet de coparentalité, 34% sont issus d'IAD, 16% sont adoptés et depuis 1998 les statistiques augmentent en faveur de l'adoption.

Il faut tout de même relativiser la représentativité de ces chiffres, ils peuvent être biaisés d'une part par le pourcentage de réponses des adhérents (22%), d'autre part du fait que les membres de l'association ne sont pas forcément représentatifs de l'ensemble des familles homoparentales.

Données psychologiques

D'un point de vue psychologique, des centaines d'études sur les parents homosexuels ont été réalisées depuis 1978, la plupart aux USA, au Québec, en Belgique. Leurs sujets concernent les enfants issus de familles homoparentales en matière:

- D'identité sexuelle, comprenant l'identité de genre, les comportements sexuels, la virilité et la féminité, l'orientation sexuelle.
- De développement personnel.
- De relations sociales avec leurs pairs et les adultes.



A l'heure actuelle, aucune recherche n'a montré de différences significatives entre des enfants élevés par des homosexuels et des parents hétérosexuels. D'ailleurs, dans un texte officiel, l'American Academy of Pediatrics s'est prononcée en février 2002 en faveur de l'homoparentalité. Elle s'est basée sur les résultats d'une étude portant sur 9 millions d'enfants américains vivant avec au moins un parent homosexuel, qui n'a relevé aucune donnée négative concernant leur développement psychique. Ces 55 000 pédiatres estiment qu'un couple homosexuel est tout aussi capable d'apporter l'équilibre affectif et émotionnel à un enfant, d'égal à égal avec un couple hétérosexuel. Ils réclament donc la reconnaissance de l'homoparentalité et l'accès à l'adoption par les homosexuels. Ils estiment même que «renier un statut légal à des parents gays, peut empêcher ces enfants de jouir d'une sécurité psychologique». Il faut tout de même rappeler l'importance de deux concepts fondamentaux pour la construction psychique de l'individu:

- La triangulation qui permet l'ouverture de la diade mère-enfant grâce à une tierce personne, il peut s'agir indifféremment d'un homme ou d'une femme.
- L'identification à un modèle de son propre sexe, les couples font souvent intervenir un oncle, une tante, parrain, marraine... côtoyant régulièrement l'enfant.

Données juridiques

Les aspects juridiques en matière d'homoparentalité sont différents suivant les pays Européens. En réponse au besoin de reconnaissance des couples homosexuels, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Danemark, l'Islande, la Suède, la Norvège et le Portugal ont introduit un dispositif juridique comparable au Pacte Civil de Solidarité français (PACS). Ce dernier est un contrat ayant pour but d'organiser la vie commune de deux personnes avec des effets patrimoniaux et extrapatrimoniaux atténués par rapport au mariage. Il a permis la légalisa-

¹ «Aperçu des familles homoparentales. Enquête 2001 auprès des adhérents.» www.apgl.asso.fr

tion du concubinage hétéro et homosexuel, sans pour autant ouvrir des droits à la filiation. Si un enfant naît au sein d'un couple pacsé, c'est la filiation naturelle qui s'applique, l'enfant ne peut donc avoir qu'un seul parent du même sexe. L'homoparentalité soulève trois questions principales pour les juristes:

- Le partage de l'autorité parentale au sein d'un couple homosexuel.
- L'adoption d'un enfant par un couple ou de l'enfant d'un homosexuel par son partenaire.
- L'accès à l'assistance médicale à la procréation par des homosexuels.

La législation hollandaise est la législation européenne la plus favorable aux homosexuels puisqu'elle leur autorise le mariage avec les mêmes avantages; l'adoption d'enfants leur sera vraisemblablement permise dans un avenir proche, avec partage de l'autorité parentale. En France, l'adoption est ouverte aux célibataires âgés de plus de 28 ans, théoriquement quelle que soit leur orientation sexuelle. Mais le 26 février 2002, la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a reconnu à la France le droit de rejeter la légalisation de l'adoption homosexuelle. En effet, un citoyen faisait appel au CEDH suite au refus d'agrément

en vue d'une adoption au motif de son homosexualité, jugeant la décision arbitraire et discriminatoire envers son orientation sexuelle. La CEDH en rendant cet arrêt a reconnu à la France le droit «légitime et raisonnable» de «considérer que le droit du requérant trouvait sa limite dans l'intérêt des enfants»,

elle rappelle ainsi que les «droits de l'enfant» priment sur les «droits à l'enfant». Une telle décision aura sans doute pour conséquence le camouflage définitif de l'orientation sexuelle des prétendants à l'adoption auprès des centres compétents. En cas de divorce, un des parents peut bénéficier de l'autorité parentale même en étant homosexuel; toutefois les droits de garde sont moins souvent accordés au parent gay. En ce qui concerne le statut du parent social, il n'en existe pas. Bien que l'on constate sa participation active à l'éducation des enfants au niveau affectif et matériel, il n'a aucune existence juridique. Ainsi, en cas de

séparation du couple, l'enfant verra sa garde totalement confiée au parent légal; en cas de décès du parent légal, le parent social n'a pas plus le droit de revendiquer la garde de l'enfant. La question se pose de la même manière pour les familles recomposées hétérosexuelles puisque les

liens beaux-parents/enfants n'ont aucune légitimité. En France, un jugement unique à l'heure actuelle a été rendu par le tribunal administratif du Doubs. Il a autorisé l'adoption d'un enfant par sa mère sociale au motif qu'elle et la mère légale vivaient «une relation homosexuelle stable». Ce tribunal est allé contre l'arrêté donné par la CEDH en 2002 (affaire citée précédemment) et

le double refus des services sociaux à la demande du couple; pour ce faire, les juges ont mis en avant les «qualités humaines et éducatives» de cette seconde mère. Ce jugement relance dans les familles homoparentales l'espoir d'une reconnaissance légale des seconds parents.

Charlotte Grenier,

23 ans, est étudiante sage-femme de 4^{ème} année, à l'université de médecine de Limoges, France. Elle a choisi comme thème de mémoire: «Les grossesses chez les lesbiennes». Sensibilisée par la rencontre, aux Etats-Unis, d'un couple de femmes mariées qui souhaitaient adopter et d'une mère lesbienne élevant seule son enfant, Charlotte Grenier a voulu comprendre comment ces familles fonctionnent en vue d'améliorer leur prise en charge dans le milieu obstétrical: «Reconnaître la différence des grossesses chez les lesbiennes et l'intégrer à notre pratique, c'est faire une place à ces mères, les respecter et les intégrer à notre société.»



Et en Suisse?

En Suisse, le projet fédéral de «partenariat enregistré entre personnes du même sexe» a été accepté fin novembre 2002 par le Conseil fédéral. Si les chambres fédérales avalisent ce projet, les personnes du même sexe vivant en partenariat pourront faire enregistrer leur relation par l'officier de l'état civil, donnant ainsi à celle-ci un cadre juridique. Les droits et devoirs des «partenaires» seront grosso modo les mêmes que ceux d'un couple marié.

Le partenariat n'aura pas d'effet sur le nom légal, et chacun conservera son droit de cité cantonal et communal. Si l'un des deux partenaires est de nationalité étrangère, il aura droit à une autorisation de séjour délivrée par la police des étrangers.

En ce qui concerne le droit successoral, le droit des assurances sociales ou encore la prévoyance professionnelle, les partenaires enregistrés auront le même statut que les couples mariés. Enfin, les partenaires pourront demander la dissolution de leur partenariat par une requête commune adressée au juge. L'adoption d'enfants et le recours

à la procréation médicalement assistée resteront néanmoins impossibles. Le Conseil fédéral se justifie ainsi: «Faut-il autoriser les couples homosexuels à recourir à la procréation médicalement assistée et, notamment, à l'insémination hétérologue?»

Le Parlement s'est penché sur cette question au cours des débats relatifs à la loi sur la procréation médicalement assistée, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001. Il y a répondu par la négative. C'est dans le même esprit que le projet de loi fédérale sur le partenariat enregistré exclut que les couples homosexuels puissent adopter un enfant. L'adoption est une institution de l'aide sociale à l'enfance. Il n'existe aucun droit à l'adoption. Aussi, seul le bien de l'enfant détermine-t-il les conditions dans lesquelles certaines personnes sont autorisées à adopter.

Si la loi autorisait un couple homosexuel à adopter un enfant, celui-ci aurait juridiquement deux pères ou deux mères, au lieu d'un père et d'une mère, ce qui serait contraire à l'ordre des choses. Il se trouverait donc dans une situation exceptionnelle qui serait difficile à justifier dans la société

contemporaine. A cela, il convient d'ajouter qu'en Suisse il arrive rarement qu'un enfant soit remis en vue d'une adoption. Enfin, en cas d'adoption d'un enfant du Tiers Monde, il appartient au premier chef à l'Etat d'origine de l'enfant de décider où celui-ci sera adopté.

Le projet de loi n'autorise pas non plus l'adoption de l'enfant du partenaire: pendant la durée du partenariat homosexuel, celui-ci a nettement moins besoin d'être adopté qu'un enfant de tiers parce qu'il vit dans un cadre stable et jouit d'un statut plus favorable au regard du droit de la famille. Lorsqu'un partenaire enregistré a des enfants d'une précédente union, l'autre est cependant tenu de l'assister de manière appropriée dans l'exécution de ses obligations d'entretien et dans l'exercice de l'autorité parentale ainsi que de le représenter lorsque le besoin s'en fait sentir.²

Position un peu hypocrite, mais qui a au moins le mérite d'être claire! (fgl)

² Communiqué de presse: «Le partenariat entre personnes du même sexe bientôt reconnu par l'Etat,» DFJP, 5.12.2002.

Accès difficile à l'aide à la procréation

Les aides médicales à la procréation sont interdites aux homosexuels dans la plupart des pays. Pour avoir recours aux mères porteuses, les hommes homosexuels peuvent se rendre en Grande-Bretagne ou dans certains états américains, seuls pays où cette technique est légale.

En Europe, les inséminations artificielles sont accessibles aux lesbiennes en couples ou seules en Belgique, Finlande et aux Pays-Bas. Elles sont réalisées avec don de sperme de donneurs connus du couple ou de donneurs anonymes.

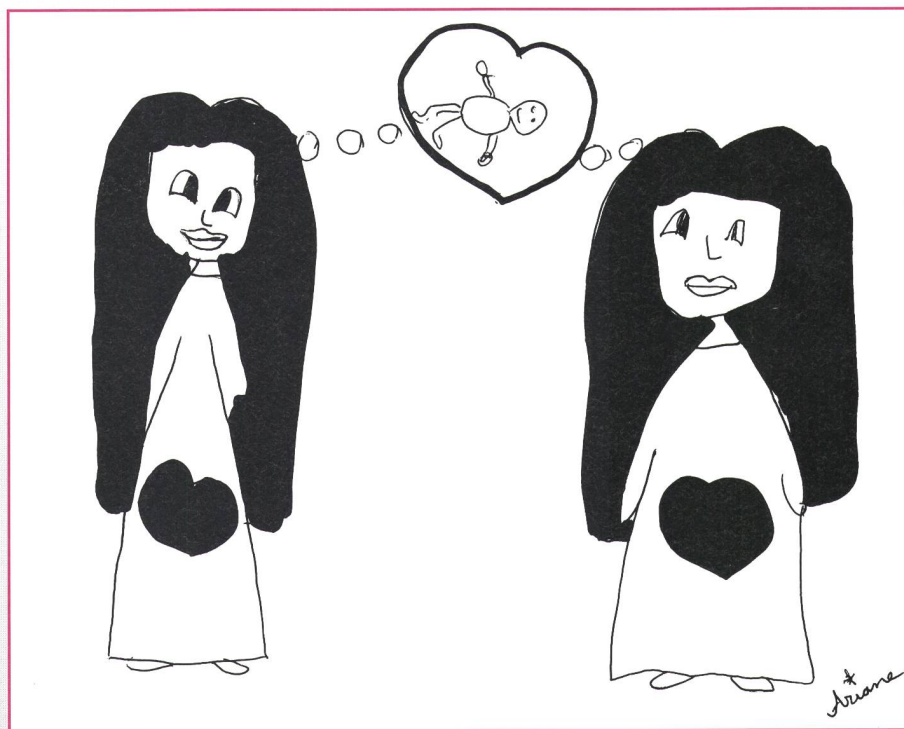
Le choix du donneur anonyme est celui qui est majoritaire. Le fait de réaliser l'insémination à l'étranger augmente pour les femmes le caractère précieux de la grossesse. Leur investissement en temps, en déplacement, en moyens financiers, émotionnel est très important et les marque; sans oublier que, comme toute femme qui procède à une insémination artificielle, les mères biologiques vivent une épreuve physique.

Nouvelles formes familiales

La réalité des familles homoparentales peut au premier abord nous troubler du fait qu'elle bouleverse notre conception de la famille et des besoins de l'enfant. Toutefois, aux vues des connaissances pluridisciplinaires actuelles, on constate que les interrogations les plus sérieuses sont d'ordre juridique, de là dépend l'accès à un statut réel de ces nouvelles formes familiales au sein de nos sociétés. ◀

Bibliographie choisie

- «Comparaisons entre les enfants de parents homosexuels et ceux de parents hétérosexuels» Revue québécoise de psychologie, vol. 15, n° 3, 1994.
- A. Cadoret: «Des parents comme les autres», éditions Odile Jacob, 2002.
- J.-B. Coursaud: «L'homosexualité, entre préjugés et réalité», Les essentiels Milan, 2002.
- M. Gross: «L'homoparentalité, états des lieux», Collection la vie de l'enfant, 2000.
- M. Bandelier, Ph. Kaiser: «Vivre et se développer dans une famille homoparentale» Institut d'études sociales, Genève, février 2001.



Témoignage

Maternité lesbienne

Fonder une famille avec la personne qu'on aime, quoi de plus normal. Les choses se corsent pourtant, quand il s'agit de deux femmes. Témoignage de Marie et Joséphine, deux femmes qui ont fait le choix de l'insémination artificielle avec donneur.

CELA aurait pu être une histoire banale. Celle de 2 personnes qui s'aiment, qui se sont dit oui à leur façon. Le temps passe et le désir d'enfant se fait plus fort de jour en jour. Je suppose que somme toute, ce sentiment est relativement commun. Construire une famille, en avoir le désir profond, avec la personne qui nous accompagne dans cette vie. Là où la complication survient c'est que nous sommes deux femmes. Certaines lectrices pourront s'arrêter là; rester sur leurs convictions personnelles, ou alors décider de continuer. Selon moi, les professionnelles que vous êtes, allez, nous ou d'autres, nous accompagner sur le chemin de la naissance, et cela de plus en plus souvent.

Je parlerai de moi et non de ce que ressent ma compagne de vie, car tout simplement c'est moi qui tiens la plume, mais je pense que ses mots ne seraient pas éloignés des miens. Le désir de maternité et celui d'accompagner un enfant sur mon chemin de vie n'est pas très nouveau, je pense qu'il m'a accompagné tout au long de ma vie. Une vie sans enfant n'était pas

concevable, ni imaginable. Mais ma vie avait décidé de jouer les trouble-fêtes, et surtout elle prenait des chemins bien tortueux. Mais d'où vient ce désir si ce n'est d'un élan de vie? Je ne suis pas née homosexuelle, comme le déclarent haut et fort certaines partisans du milieu gay. J'ai grandi et eu une adolescence en compagnie de garçons et de filles, comme la majeure partie d'entre nous. Je ne dirais pas que c'est une préférence pour les filles, mais plutôt une rencontre avec un être humain formidable, ma compagne.

Participer au don de l'enfantement

Malgré mon homosexualité, ce désir de maternité et d'enfant était présent. Ce n'était pas quelque chose qui s'annulait parce que je vivais une situation qui n'amènerait pas facilement à la création d'une famille. Il était présent dans mon cœur. Il ne s'agissait pas d'un enfant à tout prix, ni à n'importe quel prix. Pour moi, naissait l'envie de fonder une famille, la

nôtre avec ma compagne; l'envie de laisser une trace dans la vie, et de participer à un don, celui de l'enfantement.

Quand ces mots s'inscrivent à présent sur la page, ils ont l'air bien utopiques. Cette vision de rêve bucolique n'a pas empêché certains nuages de s'annoncer dans notre ciel. Quand j'ai parlé de mon désir de maternité à mon entourage, il m'a souvent renvoyé des questions pertinentes à juste titre; les mêmes qui nous ont fait réfléchir et passer des nuits blanches. Elles étaient souvent de type moralisateur: n'est-ce pas un peu égoïste que ce désir?, avez-vous pensé à cet enfant plus tard quand il grandira?, qu'est-ce que les gens vont dire?, quelle sera la place de «l'autre» parent dans la vie de l'enfant et surtout sur le plan légal?, j'en passe et des meilleures...

D'un naturel curieux, j'ai effectué des recherches quand à l'impact d'élever un enfant avec des parents de même sexe. Elles se sont avérées riches, car les études commencent à donner des résultats. A l'heure actuelle, nous ne pouvons pas affirmer qu'il y ait des problèmes surajoutés d'ordre psychologique ou physique chez ces enfants. Certaines études montreraient plutôt une capacité plus grande d'ouverture d'esprit, ainsi qu'une souplesse dans la façon de voir la vie. Ces questions, je les ai passées et repassées en revue, mais chacune avait pour effet de renforcer mes deux désirs: celui de maternité et celui d'enfant. Il est vrai que je n'ai pas forcément de réponse à toutes, mais elles me font avancer, avec plus de confiance en moi, quant à notre décision.

Dans notre démarche de fonder une famille, ces réflexions m'ont paru indispensables. Nous avons passé par des moments de certitudes, puis de grande ambivalence. Nous grandissons dans le

fait de nous donner naissance en tant que parent. Ce n'est pas facile.

J'aimerais juste ouvrir une parenthèse et m'adresser directement aux sages-femmes qui, lors de l'anamnèse ou du premier contact avec la future parturiente, auront envie de poser ce genre de questions, juste dire que ces couples qui arrivent jusqu'à elles, auront passé par tout de sorte «d'interrogatoires» lors de leur demande d'IAD¹, de consultations chez le gynécologue, et qu'elles auront certainement envie de passer à autre chose que d'aiguiser la curiosité, car le bébé sera bientôt là.

Une écoute, une parole d'encouragement, ce que vous faites déjà d'ailleurs, sera la bienvenue. Ouvrez vos esprits à d'autres formes de familles, qui existent déjà, mais qui sont tues!

Aller jusqu'au bout de notre démarche

Pour nous le chemin est encore long. Après bien des moments de paroles, après bien des soirées occupées à nous expliquer, nous avons opté pour une IAD en Belgique, car en Suisse cette démarche n'est pas (encore) reconnue comme légale. Il est d'autant plus long que les chiffres de réussite pour une IAD sont seulement de 36%. Il s'agit de nous préparer sur un plan psychologique, mais aussi sur un plan physique. S'il est clair que nous irons jusqu'au bout de cette démarche, nous ne nous obstinerons pas si échec il y a. La colère et la tristesse s'installeront sur le chemin du deuil à faire. Le but de ces quelques lignes dans votre journal n'est pas de rallier un nombre important de personnes à ma cause, car je sais que cela demande du temps de changer d'opinion ou d'ouvrir son esprit, et que dans un milieu traditionnel comme celui de l'obstétrique les choses ne vont pas très vite. Mais plutôt de susciter la réflexion de certaines d'entre vous sur votre travail et sur votre façon d'accompagner les couples, dits différents selon certains critères culturels. Comment allez-vous être en salle d'accouchement, en maternité pour ces naissances? J'ai vraiment un espoir au moment où nous nous présenterons en salle d'accouchement pour la naissance, c'est de voir le même sourire sur les visages que pour n'importe quel autre couple, et surtout de pouvoir donner naissance à notre enfant dans un espace de non-jugement et de liberté. Merci de m'avoir lue.

Marie et Joséphine

¹ Insémination artificielle par donneur.

Rencontre

«La vie trou

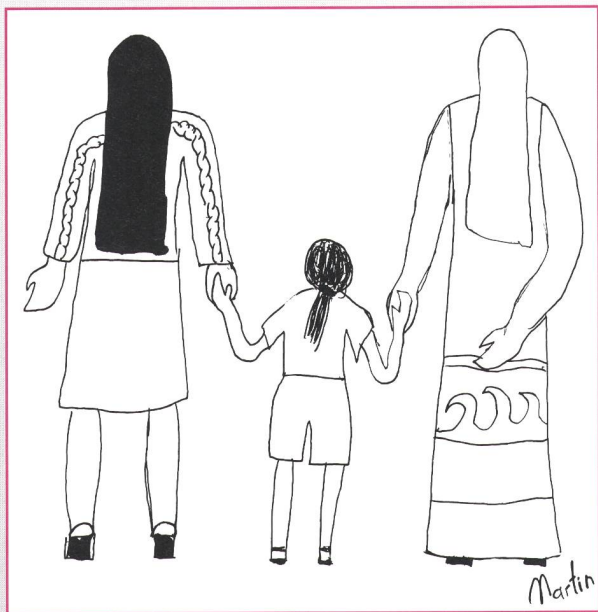
Dans un couple, le mariage est une forme de reconnaissance sociale. Et les enfants en sont un prolongement normal et naturel. Mais qu'en est-il dans un couple homosexuel, qui n'a «droit» ni au mariage, ni aux enfants? Rencontre avec Patrick et Mario, un couple aux idées claires et lucides.

NOUS avons rendez-vous dans une pizzeria: c'est donc devant une pizza que l'entretien aura lieu. Dès le premier contact, le courant passe, on se tutoie. Patrick a 38 ans, il est journaliste. Quant à Mario, 32 ans, il est cuisinier et maître socioprofessionnel dans une institution pour personnes handicapées. Tous deux nous racontent leur couple, leur coup de foudre, voici bientôt neuf ans. Tout a commencé grâce à Patrick qui a passé une annonce dans un magazine, annonce à laquelle une quarantaine d'hommes ont répondu. Deux lettres retiennent son attention. Il appelle l'auteur de la première. C'est Mario. Deux heures au téléphone, prélude à neuf ans d'amour, avec des hauts et des bas, comme dans n'importe quel couple. On pourrait ajouter: «ils se marièrent et eurent beaucoup d'enfants».

Mais ce serait oublier que dans un couple homosexuel, le mariage n'existe pas (encore) et le droit d'avoir des enfants non plus. La reconnaissance sociale, la sécurité qu'une union apporte à un couple, les homosexuels doivent les trouver ailleurs. Pour Patrick et Mario cette forme de reconnaissance, ils l'ont vécu récemment au travers de l'acte d'achat en copropriété de leur maison. Passer devant le notaire, s'engager ensemble sur le long terme, ils ont vu cet acte officiel comme un début de reconnaissance sociale de leur couple, même si cela n'a encore rien d'un PACS. Mais comment construire un couple dans la durée, quand on n'a que l'amour? Pas facile. Pour s'en rendre compte, il n'y a qu'à voir l'acharnement de certains couples hétérosexuels qui ne peuvent avoir d'enfants et tentent par tous les moyens de défier mère nature. L'enfant est l'aboutissement naturel d'un couple. Et c'est aussi le rêve de Patrick et Mario. Pourtant, disent-ils d'emblée: «Pour un homosexuel, donner de l'amour à un en-



«Je trouve toujours son chemin»



fant, c'est interdit». Tout de suite, le spectre de la pédophilie pointe son nez, même si homosexuels et pédophiles n'ont rien en commun, les gens font souvent l'amalgame.

Coparentalité: mode d'emploi

Avoir des enfants, les éduquer, les voir grandir. Tout deux sont parrains de plusieurs enfants. Mais être parrain, ce n'est pas être père. Les relations qu'ils ont avec leurs filleuls, même si elles sont fortes, ne sont pas celles d'un père à son enfant. Ils hésitent d'ailleurs à s'investir trop à fond dans une relation avec des enfants qui ne sont pas les leurs, qu'ils ne voient pas grandir quotidiennement. Leur désir d'enfant résulte d'une profonde réflexion. En Suisse, pas question d'adopter un enfant: la loi ne le permet pas (encore?), ou alors il faudrait mentir, dissimuler leur orientation sexuelle, ce qu'ils ne veulent pas. La mère porteuse? ils n'y songent même pas, tant cette issue leur semble dénuée d'éthique. Leur réflexion, ils l'ont menée loin, très loin. La seule issue qu'ils voient à leur désir, c'est d'élever un ou des enfants à quatre, en se liant avec un couple de lesbiennes qui aurait les mêmes envies et surtout les mêmes visions éducatives qu'eux. Pas question de priver un enfant de sa mère. Mais pas question non plus de le priver de son père. Leur idéal, c'est de former deux familles amies, où chacun des adultes serait le parent biologique d'un enfant et où les enfants seraient en quelque sorte des demi-frères ou demi-sœurs. Les

repères seraient clairs: chacun aurait un père et une mère biologiques (qui ne vivraient pas en couple) + un parrain et une marraine (l'autre membre du couple). De leur point de vue, quand le poids social est aussi pesant, il convient d'éviter au maximum les confusions, donner toutes les chances à l'enfant de se développer au milieu de deux pôles de référence: un pôle féminin et un pôle masculin. Patrick et Mario sont même allés plus loin, dans l'idéal, ils aimeraient habiter la même maison, qui serait en forme de U. Les enfants

auraient chacun leurs chambres dans la partie centrale, tandis que les ailes, indépendantes, comprendraient les chambres des parents, ainsi que le salon et la cuisine de chaque famille, garantissant à la fois indépendance aux deux couples et stabilité aux enfants. Si les adultes s'entendent bien, il y aurait forcément quelques avantages: possibilité de s'offrir des petits week-ends en couple, de fêter Noël tous ensemble, de travailler chacun à 80 % pour assurer à tour de rôle la garde des enfants et en profiter ainsi un maximum. Quant aux «modalités» de la procréation proprement dite, ils y ont réfléchi, mais ce sujet-là – très intime – nécessite en priorité une discussion avec l'autre couple.

Sur le papier, tout semble cohérent. Mais avant d'en arriver là, il leur faudra trouver le couple lesbien, stable, et ayant les mêmes vues qu'eux. Patrick et Mario sont conscients que cette quête sera difficile. Mais ils demeurent confiants. «La vie trouve toujours son chemin», confie Patrick en reprenant une phrase de «Jurassic Parc». Dans ce film de Spielberg, cette formule est prononcée par un paléontologue qui découvre, par hasard, des œufs de dinosaures éclos sans l'intervention des scientifiques qui avaient cru pouvoir gérer en tout point la procréation de ces reptiles. «A nous donc de trouver notre chemin», poursuit Patrick. Mais ce n'est pas un chemin habituel, même si l'objectif visé est le bonheur de l'enfant, comme pour n'importe quels parents. Afin d'y parvenir, nous voulons mettre toutes les barrières de sécurité nécessaires. Ce chemin sera difficile à

trouver, mais il existe, j'en suis sûr. Lorsqu'on l'aura trouvé, j'aurai la force de faire face à tout le reste». Leur entourage et leurs familles sont au courant de ce projet et, après des moments de doute, voire d'appréhension, les soutiennent en grande partie.

Un enfant oui, mais pas à tout prix!

Leur désir d'enfant n'est pourtant pas une obsession. Ils ne le réaliseront pas à tout prix. L'enfant, son bien-être, son équilibre futur passent avant tout, avant leur désir même, si fort fût-il. Et la pression sociale qui s'exercera sur l'enfant, à l'école par exemple, qu'en font-ils? Cet argument, ils le balayent: «à l'école, on se moque de tout le monde. De ceux qui ont des lunettes, de ceux qui sont mal habillés, des bien enveloppés, des trop maigres, des intellectuels, bref, de tout ceux qui ont une particularité». Avoir des parents homosexuels, ne sera certes pas facile à assumer tous les jours, mais si toutes les chances ont été mises de son côté, si ses parents sont clairs à ce sujet et bien dans leur peau, si l'enfant peut s'identifier à un pôle masculin et à un pôle féminin, à leur avis, il aura les armes nécessaires pour faire face. D'ailleurs, ajoute Patrick histoire de clouer le bec à tous les «bien-pensants» qui trouvent irresponsable pour des homosexuels d'élever des enfants: «J'ai été élevé par des parents 100 % hétérosexuels, ce qui ne m'a pas empêché de naître homosexuel et de m'assumer ensuite ainsi».

Dans tout couple, l'enfant est un pari sur l'avenir. Pour les couples homosexuels, le pari est encore plus grand: l'enfant acceptera-t-il l'homosexualité de ses parents? Sera-t-il assez fort pour faire face aux remarques des copains (ou des parents des copains)? Nul ne peut le dire, mais Patrick et Mario ont bien l'intention de mettre toutes les chances de leur côté, d'offrir à leur(s) enfant(s) le meilleur cocon possible pour se développer. Ils sont unanimes: «Un enfant oui, mais pas à n'importe quel prix». Au moment de nous quitter, je me dis que si tous les parents (hétérosexuels) du monde avaient des réflexions aussi approfondies avant de donner la vie, c'est sûr, il n'y aurait (presque) plus d'enfants malheureux!

*Entretien: Christine Peitrequin
et Fabienne Gogniat Loos*

Interview

«J'ai peur que certains gays n'adoptent

Paul a 39 ans et il est belge. Il a trois enfants de 15, 11 et 9 ans, issus de deux mariages différents et vit aujourd'hui avec un compagnon. Il a accepté de répondre à nos questions sur sa vie, ses enfants ou encore sa vision de l'homoparentalité...

Paul, qui êtes-vous?

J'ai 39 ans. Après avoir œuvré d'abord comme surveillant de prison, je travaille depuis 1994 à Bruxelles dans la comptabilité d'un ministère. J'ai rencontré ma première femme alors que j'avais déjà des penchants homosexuels mais pas au niveau affectif. Nous nous sommes mariés en 1987, notre fille Aurélie est née trois mois plus tard, mais cela a rapidement mal tourné, surtout au niveau psychologique, car je ne suis pas assez «Charles Bronson» avec les femmes. En 1989, nous avons divorcé, j'ai tenté d'entamer une vie homosexuelle sans succès, je ne tombais jamais amoureux de mes partenaires, par conséquent cela ne durait pas longtemps. Sur l'instance de copains et convaincu que je n'étais pas fait pour vivre avec un garçon, j'ai de nouveau tenté ma chance auprès d'une femme. Je l'ai rencontrée en avril 1990. En septembre 1991 nous nous sommes mariés, et en novembre de cette année-là naissait Adeline, puis deux ans plus tard Sébastien. Le même problème s'est présenté avec ma seconde épouse, (pas suffisamment homme à son goût). Nous nous sommes séparés en mai 1997, j'ai rencontré mon compagnon actuel en décembre de cette année-là, sans être convaincu que ce serait l'homme de ma vie.

Comment avez-vous rencontré votre compagnon?

Je l'ai rencontré par l'intermédiaire d'un ami commun qui était une sorte de «marieur»; j'ai mis beaucoup de temps à m'attacher à lui, je voulais quelqu'un de suffisamment bien pour ne pas choquer mes enfants. Nous vivons depuis cinq ans ensemble, je ne pense pas pouvoir vivre sans lui.

Comment êtes-vous organisé concrètement avec vos ex-épouses concernant les enfants, la garde, les vacances, les week-ends (WE)?

Pour mes ex-épouses, il y a deux situations tout à fait différentes mais elles

n'ont rien à voir avec mon homosexualité. Ma première femme n'a jamais su accepter que notre fille était à nous deux, elle a toujours fait tout ce qu'elle pouvait pour nous séparer, et depuis les 12 ans de ma fille (âge en Belgique où un enfant peut donner son avis en matière de droit de visite), celle-ci ne vient plus les WE.

Sa mère prétend qu'elle ne veut plus me voir parce que je suis homosexuel, sans plus d'explication. Cela fait trois ans que ce dossier est au tribunal sans changement. Je vois ma fille quand sa mère est à l'étranger ou fort occupée (elle est infirmière indépendante), le reste du temps je la vois chez ma maman, en cachette. Avec ma seconde épouse, tout se fait très naturellement, je participe à la vie scolaire des enfants, à leur éducation, nous échangeons facilement les WE de visites et les horaires sont assez extensibles en fonction des besoins et des obligations mutuelles. Il m'arrive d'aller conduire les enfants à un anniversaire à côté de chez eux et d'aller les rechercher deux heures plus tard alors qu'ils pourraient rester tout le WE chez leur maman (ils habitent à une heure de route de chez moi). Pour les vacances c'est très cool aussi.

Comment votre compagnon a-t-il accepté la présence de vos enfants? Quelle est sa place par rapport à vos enfants?

Question insolite, vu que je l'ai choisi en fonction de mes enfants, il devait correspondre à des critères de sérieux, de moralité, de tolérance très précis. J'ai attendu 6 mois de vie commune avant de leur présenter mon compagnon (chaque enfant séparément). Je leur ai demandé comment ils l'avaient trouvé, c'était pour moi primordial. Sa place n'est pas très définie, celle du compagnon de leur mère non plus d'ailleurs, il se fait respecter, mais les bases de la conception d'éducation ont été jetées il y a fort longtemps. Ni mon compagnon ni celui de mon épouse ne

tendent d'imposer leur vision des choses. J'ai beaucoup d'activités seul avec mes enfants: promenade, bibliothèque, sport. Je suis presque seul à m'occuper de ces domaines.

Par précaution vis-à-vis des tiers (grands-parents maternels, enseignants,...), je suis par exemple le seul à entrer dans la salle de bains ou dans la chambre quand ils se changent ou se lavent. Mon compagnon est physiquement inconnu dans le quartier où mes enfants résident, c'est un choix que nous faisons pour simplifier un peu la vie des enfants.

Comment vos ex-femmes ont-elles accepté votre homosexualité et le «partage» des enfants avec votre compagnon?

Ma première ex-femme n'a jamais rien accepté, ni que je sois avec une compagne ni avec un compagnon, «elle fait feu de tout bois», ça a au moins le mérite d'être clair. Pour la seconde, je ne me suis jamais posé la question, c'est pour que nous soyons mieux en nous-même tous les deux que nous nous sommes séparés, par conséquent, je suis heureux de son bonheur et réciproquement.

Elle me soutient quand on veut me nuire et vice-versa. Le «partage», je ne connais pas, je suis le père, elle est la mère, pour le reste... On doit d'ailleurs parfois remettre elle et moi les enfants à leur place, ils ont parfois tendance à prendre nos partenaires respectifs pour des bonniches.

Vos enfants posent-ils des questions sur votre situation particulière? Que leur avez-vous expliqué?

Non ils ne me posent pas de question. De la façon dont nous fonctionnons, je pense qu'en dehors du fait que mon partenaire est un homme, à l'intérieur de la maison cela ne change rien. Je ne leur ai rien expliqué, si ce n'est que je ne voulais pas entendre parler de «pédé» et autres noms d'oiseaux du même acabit; qu'ils me doivent le respect ainsi qu'à mon compagnon, que pour ma part je leur dois protection et je veux avant tout qu'ils soient heureux. Je ne sais pas comment cela se passe à l'école, les connaissant, ils parleraient à leur mère si un problème particulier venait à se poser.

in enfant comme un poisson rouge»

Leur maman leur dit qu'il faut être tolérant avec les autres, qu'ils soient roux, noirs, homosexuels, qu'ils aient des problèmes de santé importants, cela ne change rien. Nous sommes tous les deux très pointilleux sur ce sujet, ils savent qu'ils peuvent compter sur moi pour les soutenir si besoin est.

Que pensez-vous pouvoir faire pour armer vos enfants, les protéger des remarques imbéciles?

J'ai pour devise que si on a l'impression qu'on vous marche dessus, c'est que vous étiez couché, je leur inculque cette notion chaque fois que je peux. Les gens «bien» ne leur feront pas de remarque, seulement les gens sans valeur.

Il faut dire que je suis très incisif quand quelqu'un veut se faire remarquer en parlant de ma sexualité, mon métier de surveillant de prison m'a bien appris à me faire respecter.

Avez-vous une anecdote à raconter?

Une anecdote sur la façon dont mes enfants perçoivent l'homosexualité: nous avons une fois rendu visite à un couple d'amis gays en compagnie des enfants. Il faut savoir que dans ce couple, S est un peu efféminé et B assez macho. Nous avons peur des réactions des enfants concernant S, ils ne connaissent personne d'autre comme cela et nous nous demandions ce qu'ils allaient en dire.

A l'issue de cette visite, dans la voiture, nous avons demandé aux trois enfants, comment ils avaient trouvé nos amis. Leur réponse fut courte mais éloquent, «B a un nez d'une forme bizarre, on n'aime pas trop le genre que ça lui donne».

Que pensez-vous du désir d'enfants des couples homosexuels?

Je comprends ce désir d'enfants, cependant, je vous avoue sincèrement que le bagage de vivre avec deux personnes du même sexe est pour moi, surtout au point de vue social, quelque chose que je ne voudrais imposer à aucun enfant.

De plus, sans tomber dans le cliché, je pense quand même que le genre de vie de bien des gays masculins risque de transformer l'enfant en paquet que l'on

trimballe d'un(e)baby-sitter à l'autre. Ça ne me dit vraiment rien. J'ai vraiment peur que certains n'adoptent l'enfant comme un poisson rouge. Mes enfants ont besoin de la part féminine que représente leur mère, elle a un psychisme totalement différent du mien. Personne ne saurait remplacer un papa et une maman.

Si vous aviez un vœu à faire lequel serait-ce?

Qu'il n'y ait plus d'homos et d'hétéros, mais uniquement des êtres qui s'aiment, que chacun puisse être ce qu'il est, sans avoir besoin de le revendiquer.

Interview: Fabienne Gogniat Loos

Les deux hommes

Ils voulaient devenir parents,
les deux hommes
Et ils se sont battus longtemps
Pour avoir droit, tout simplement,
les deux hommes
Les deux tétus, les deux amants
A une famille, alors ils ont
Adopté un joli poupon.

Ils sont enfin devenus papas,
les deux hommes
Et comme tous les papas sérieux
Il se sont creusé malgré eux,
les deux hommes
Des cernes mauves sous les yeux
A chercher la meilleure façon
De s'occuper de leur nourrisson.

Il n'aura pas eu de maman,
le petit môme
N'aura tété que des biberons
N'aura pas connu ces seins blancs
que l'on donne
A tant d'autres petits garçons
Dans ces maisons où ça s'querelle
Pour des raisons conventionnelles.

Ils n'y arrivaient pas trop mal,
les deux hommes
Les deux amoureux, les deux mâles
Même s'il était clair dans la tête
des deux pères
Qu'ils ne pouvaient pas se permettre
Les mêmes faiblesses que l'on pardonne
A tous les parents de la terre.

Il aura grandi calmement, le garçon
Jusqu'à cinq ans, jusqu'à l'école
Où bien sûr quelques garnements se moqueront
En le traitant de fils de folles
Et il en gardera des séquelles
Il reniera ses parternels.

Ils étaient de braves parents,
les deux hommes
Mais l'monde étant c' qu'il est devenu
L'amour ben c'est pas différent
pour deux hommes
Souvent l'amour, ça en peut plus
Et ce fut l'cas d'cet amour-là
Les deux hommes ont baissé les bras.

Un tel échec fait toujours mal,
on n'veut pas
Se r'trouver monoparental
Mais quand tu t'fais appeler pédale
et papa
Là t'es un homoparental
Pour les langues sales et les jugements
Les «on l'savait qu'ça foutrait l'camp»

Ils feront tout pour consoler leur enfant
Leur adolescent partagé
Qui tentera bien de n'pas rêver
d'sa maman
De sa peau tendre et satinée
Et d'son épaule comme une gouttière
Pour y déverser ses rivières

Ils seront toujours les parents,
les deux hommes
De l'homme que leur fils deviendra
Et même s'ils n'entreront jamais
dans les normes
S'ils auront été maladroits
Ils n'auront pas perdu le droit
D'être des hommes dignes et droits

Ils seront toujours des papas, les deux vieux
Et leur garçon s'en souviendra
Quand à son tour il embuera ses beaux yeux
Et tenant un poupon dans ses bras
Et c'est à temps qu'il comprendra
Un petit peu mieux les deux hommes
Et c'est à temps qu'il reviendra
Avant que ses papas s'endorment.

*Chanson de Linda Lemay,
15 août 2001*